

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2019**  
**Séance du 13 février 2019**

**N° 28**

**Objet : Demande de subvention**  
**pour un emploi de manager de**  
**centre-ville**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

**Etaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)  
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia  
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)  
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

**Etaient excusés :**

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

RFQU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application au greffe de la justice

99\_DE-004-200087437-20190213-20\_13022019

**Monsieur Philip NICOLSI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre du contrat de ville et d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération, la Chambre de Commerces et d'Industrie des Alpes de Haute Provence a réalisé une étude de revitalisation commerciale à l'échelle du centre ancien classé quartier prioritaire politique de la Ville. Un des facteurs clé de réussite de l'ensemble de ce projet repose sur la coordination de tous les acteurs œuvrant dans le cœur de ville et sur la capacité de déployer le plan d'actions. En parallèle à la réalisation de cette étude, un projet urbain a été élaboré couvrant les thématiques habitats, aménagement de l'espace public et mobilité. Par ailleurs, La ville de Digne-les-Bains a été retenue dans le cadre du dispositif national action cœur de Ville. Le recrutement d'un manager de centre-ville fait partie intégrante du projet formalisé dans une convention multi partenariale et pluriannuelle.

**Le projet**

L'action présentée consiste ainsi à recruter un manager de centre-ville chargé de la mise en place du plan stratégique développé par Provence Alpes Agglomération en lien avec la ville de Digne-les-Bains et la CCIT04. Comme vu précédemment, ce projet s'intègre dans une démarche globale de revitalisation du centre-ville qui inclut les problématiques de développement économique mais aussi d'aménagement, de cadre de vie, de développement d'une offre culturelle et de loisir.

Le coût global de l'opération s'élève à 98 071.9 euros sur deux ans.

Une intervention financière dans le cadre d'un appel à projet lié à la fiche action « économie » du programme leader du GAL Dignois sera sollicitée auprès du Conseil Régional. Une aide sera également sollicitée auprès du Département.

**Plan de financement :**

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
<b>Salaires et charges</b>	85279.92 €	Feader (leader GAL Dignois Conseil régional PACA ) Département	62766,01 €
<b>Frais de structure (15% du montant total des frais salariaux)</b>	12791.98 €		15691,50 €
		Autofinancement (20%)	19614 38 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 071. 9€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 071.9 €</b>

Il est précisé que l'aide peut être variée entre 70% et 80% du montant global.

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver le principe du recrutement d'un manager de centre-ville à temps complet pendant 2 ans
- D'approuver le plan de financement proposé
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires pour obtenir les subventions prévues.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Agglomération Communautaire de la Vallée de la Seine

99\_DE-004-200067437-20190213-26\_13022019

